

REGLEMENTATION CINERAIRE

MODE D'EMPLOI !

☐ Vendredi 4 octobre – Formation à distance

La crémation

Les obligations et responsabilités de la commune

Le devenir des cendres et de l'urne

La conservation des cendres

La destination de l'urne et des cendres

La gestion des sites cinéraires

Les équipements obligatoires

Les équipements facultatifs

Les sites cinéraires

L'exemple des Forêts cinéraires

Les objectifs

Maîtriser la réglementation relative à la crémation et aux sites cinéraires

Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com**REGLEMENTATION CINERAIRE : MODE D'EMPLOI !**

Cochez la case correspondante

 Vendredi 4 octobre 2024 – Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation